

Institut Art & Droit

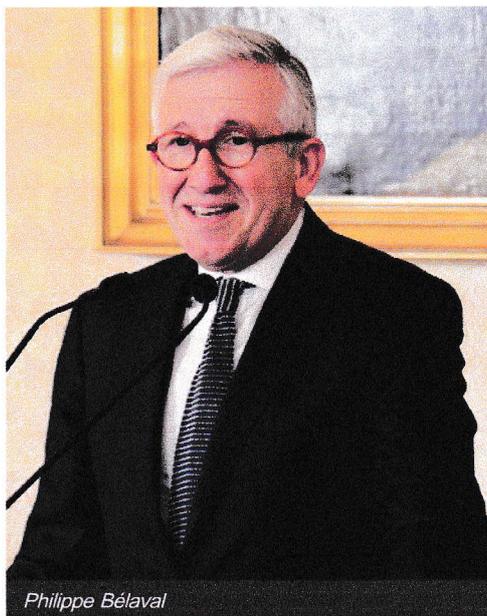
Faire vivre le patrimoine français

Hôtel Henri de Rothschild – Cercle de l'union interalliée, 4 octobre 2017

Gérard Sousi, président de l'institut Art & Droit a présenté à ses membres réunis, Philippe Bélaval, président du centre des monuments nationaux. Celui-ci a livré un exposé de sa vision moderne, parfaitement objective et responsable d'un modèle de gestion concret à développer pour le parc impressionnant de biens sous son autorité.

Le centre des monuments nationaux se trouve sous l'autorité du ministère de la Culture. Il a succédé à la caisse nationale des monuments historiques. Créé en juillet 1914, peu avant la première guerre mondiale, cette dernière concrétisait l'aboutissement du mouvement législatif qui avait conduit à la grande loi de 1913 devenus avec le temps le texte Cardinal de la protection du patrimoine en France et dans de nombreux pays. L'État confie aux bons soins de la « Caisse » un certain nombre d'édifices qui lui appartiennent, destinée à l'ouverture au public. Cette mission a perduré jusqu'à maintenant. Elle permet aussi d'assurer la conservation de sites à des fins culturelles. On en dénombre une bonne centaine sur l'ensemble du territoire, dont : l'Arc de Triomphe, la Sainte-Chapelle, le Panthéon, le parc de Saint-Cloud, l'abbaye de Saint-Denis, le château de Rambouillet, l'abbaye du Mont-Saint-Michel, les alignements de Carnac, la cité de Carcassonne, les remparts d'Aigues-Mortes, le château d'If...

Les monuments nationaux reçoivent annuellement plus de 9 millions de visiteurs. Ils représentent donc un opérateur culturel et touristique français de premier plan. Le centre leur assure conservation, entretien et restauration. Il gère la mise en valeur, la promotion touristique et les ouvertures quotidiennes. Il programme des animations culturelles. Il dispose également d'une maison d'édition spécifique, « *les éditions du patrimoine* ». Fort de 1400 personnes, ce service bénéficie d'un budget de fonctionnement annuel d'une centaine de millions d'euros (autofinancé à plus de 85 %) et d'un budget d'investissement de l'ordre de 30 millions d'euros. Cette quasi autonomie financière et la répartition étendue des emplacements exploités lui donnent une force qui permet de supporter les aléas conjoncturels locaux et d'aborder sereinement les évolutions structurelles.



Philippe Bélaval

La situation globale du patrimoine a évolué depuis la définition qu'on en donnait en 1914. À l'époque, on pensait aux monuments historiques *stricto sensu*. Aujourd'hui, on a élargi le périmètre qui recense des bâtisses, mais aussi, des espaces verts, des parcs, des villas du XX^e siècle ou encore les cathédrales d'Amiens ou de Reims. L'extension des types de propriétés prises en compte a accru les besoins de valorisation et d'entretien.

Dans le même temps, les attentes du public ont changé. La situation est devenue totalement concurrentielle non seulement pour les constructions historiques entre elles, mais encore avec à une offre diversifiée de loisirs. Actuellement, pour le Mont Saint-Michel, le rival sérieux, c'est le parc animalier « *Alligator Bay* ». Le consommateur accorde des moyens limités à ses plaisirs. Il ne visite un site qu'après avoir passé en revue les autres options. En ce domaine, aucun facteur de décision n'est à négliger mode, publicité, pouvoir des enfants, attentes spécifiques des ressortissants d'un pays, etc. Ce marché disputé est planétaire, et dans les grands

édifices parisiens, les étrangers représentent 70 à 80 % des visiteurs. À titre d'exemple, actuellement, il se vend plus de publications sur le Mont-Saint-Michel en japonais qu'en français. Autre exemple, les Chinois sont extrêmement matinaux. Ils apprécient les ouvertures de très bonne heure. Les monuments nationaux ne sont pas en mesure de leur donner satisfaction sur ce point pour des questions de ressources humaines et, de ce fait, n'accèdent pas à leur clientèle de façon optimale.

Pour subvenir aux nécessités budgétaires, sachant que le concours de l'État et des collectivités publiques a considérablement régressé, Philippe Bélaval propose un nouveau système de gestion du patrimoine. Le dossier de l'hôtel de la Marine suit très clairement ce cheminement. La Marine s'est installée là en 1789. Récemment, lorsque le nouveau ministère de la Défense a été construit, tous les corps d'armée y ont pris place. Les locaux de la place de la Concorde ont été libérés. Après plusieurs projets avortés de différents acteurs, le centre des monuments nationaux a conçu une proposition pour l'hôtel de la Marine que le président Hollande a accepté. Actuellement en cours d'élaboration, le concept devrait ouvrir ses portes fins 2019.

Sur 12 000 m², on compte 4000 m² d'espaces d'apparat et 8000 m² de bureaux anciennement occupés par l'armée. Leur mise sur le marché immobilier permettra de dégager les recettes qui financeront les travaux de restauration d'une campagne chiffrée à plus de 100 millions d'euros, sans rien coûter au contribuable. 7500 m² de bureaux prestigieux, dont certains avec vue sur la place de la Concorde, seront loués avec pour adresse 4, rue royale. C'est une opportunité rare. Cette opération entend servir d'exemple et inciter le développement d'un modèle du patrimoine qui gagne par lui-même les moyens de sa propre survie. Les vestiges de notre histoire ne doivent

pas nécessairement se concevoir comme un fardeau improductif et cher à conserver. Au contraire, bien positionné dans l'économie et la société, ils autorisent un paradigme autosuffisant.

Il est frappant de constater qu'en France, il existe quantité d'architectures magnifiques (usines, châteaux, églises, halle, gare...) en déshérence, sans usage et qui tombent en ruine. Parallèlement, nombre de demandes de logement social ou économique restent insatisfaites. Accueil des personnes âgées,

des jeunes, des migrants, des sans domicile fixe, sont autant de problèmes en attente de solutions. Philippe Bélaval aimerait progressivement rapprocher ces deux situations. Il paraît envisageable de rechercher dans la réutilisation de biens patrimoniaux la réponse à une partie de ces besoins. Outre le bien qu'ils feraient, les bâtiments en question y gagneraient leur propre survie à long terme. Pour y parvenir, il convient de mener des réflexions sur les usages réactionnaires et sur le coût castrateur des

normes. Tous ces bâtiments ne sont pas une réminiscence du passé réservé aux seuls plaisirs esthètes et intellectuels. On peut les modifier en outils participant à la construction de la société de demain comme ils ont déjà concrètement participé à celle d'hier. C'est une renaissance utilitaire exaltante qui demande de l'imagination. Il faut éveiller les consciences à cette réalité pragmatique, n'en déplaise à certains.

C2M

2017-3335